

SCIC SAS à capital variable ENRC23
Siren 990 283 277 RCS Guéret

siège social à la Quincaillerie Numérique, 22 avenue Charles de Gaulle , 23000 Guéret courriel : contact@enrc23.fr

Préambule / Extrait des statuts / Nous contacter pour recevoir l'integralité des statuts

Historique de la démarche

A l'initiative de la région Nouvelle Aquitaine, relayée au niveau local par la Communauté d'Agglomération du Grand Gueret, un groupe citoyen a été créé pour produire de l'énergie renouvelable, localement.

La SCIC SAS EnRC23 « ENERGIES RENOUVELABLES CITOYENNES 23 » est créée comme personne morale afin de mener à bien le volet de création de moyens de production d'énergie renouvelable.

Cet historique nous a conduit à rédiger une charte du projet « ENERGIES RENOUVELABLES CITOYENNES 23 », annexée aux présents statuts et qui en fait partie intégrante au même titre que ce préambule.

Contexte et enjeux

La crise climatique et l'épuisement des ressources sont au cœur des enjeux énergétiques : nos modes de production et de consommation énergétiques ne sont pas durables et la hausse des prix de l'énergie,

notamment des tarifs de l'électricité est une menace pour les plus démunis. La société est globalement peu résiliente face à ces crises.

Les énergies fossiles et nucléaires, outre leurs impacts sur l'environnement (climat, pollutions, déchets radioactifs etc.) et leur épuisement programmé, ont structuré en France une organisation centralisée de l'énergie, réduisant les citoyens et acteurs locaux à de simples consommateurs d'énergie, sans influence sur la chaîne de l'énergie dans sa globalité. Elles appartiennent au passé.

La réduction de nos consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables sont maintenant incontournables. Il s'agit d'inventer un modèle éthique, solidaire et responsable de la gestion de l'énergie, aux ambitions suivantes :

- promouvoir les comportements sobres en énergie
- promouvoir l'efficacité énergétique;
- développer les énergies renouvelables;
- permettre à chacun de satisfaire ses besoins de base en énergie;
- approcher les lieux de production des lieux de consommation;
- relocaliser les décisions, les investissements et les bénéfices au sein des territoires;
- offrir à chaque citoyen la possibilité d'investir dans des moyens de production.

Cette réorientation urgente passe par une réappropriation citoyenne, collective et écologique des enjeux énergétiques en accord avec le territoire et ses acteurs. Les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie rendent cette réappropriation possible : en plus de leur dimension écologique, elles offrent aux citoyens, aux entreprises et aux collectivités locales l'opportunité de décentraliser la production énergétique et d'être responsables et acteurs décisionnaires des questions énergétiques.

Face aux dérives de la financialisation de l'économie, elles ouvrent également aux citoyens et acteurs locaux de nouvelles possibilités de création de richesse locale dans des activités éco-responsables et à visée non-spéculative.

Finalité d'intérêt collectif de la Scic

Notre coopérative est "une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement" (définition de l'Alliance Coopérative Internationale -1995).

La finalité de notre coopérative se traduit par les principes suivants

- Gestion démocratique : 1 associé = 1 voix;
- Propriété collective et pérennité: actif et réserves coopératives impartageables;
- Satisfaction des aspirations et besoins économiques;
- Intérêt au capital limité;
- Variabilité du capital social;
- Accession au sociétariat et retrait particuliers.

Globalement, nos objectifs se déclinent de la manière suivante :

- Définir, développer, réaliser, exploiter et réaliser l'entretien et la maintenance de moyens de production d'énergie renouvelable (éolien, solaire, bois énergie et toute autre source renouvelable du territoire) par un investissement collectif des citoyens et des acteurs locaux;
- permettre l'appropriation citoyenne des problématiques énergétiques au niveau local par des actions de sensibilisation et d'information.

EnRC23 « ENERGIES RENOUVELABLES CITOYENNES 23» peut aider d'autres acteurs locaux à amener des projets similaires, si ceux-ci partagent la vision et les valeurs du projet. Ainsi, certains projets sont réalisés entièrement par EnRC23 « ENERGIES RENOUVELABLES CITOYENNES 23» de leur émergence jusqu'à leur exploitation, et d'autres peuvent être portés par les acteurs locaux et facilités techniquement, administrativement, ou financièrement par EnRC23 « ENERGIES RENOUVELABLES CITOYENNES 23».

En cohérence avec les principes de développement local et d'ancrage local de la production d'énergie, EnRC23

« ENERGIES RENOUVELABLES CITOYENNES 23» a vocation à se développer dans un territoire défini. Ainsi, les activités de la coopérative se déroulent de façon privilégiée sur le territoire de la Creuse, sans que cette zone géographique soit exclusive. Le cas échéant, ces activités sont menées en cohérence avec les valeurs du projet et en prenant en compte le contexte du nouveau territoire d'intervention et de ses acteurs. Les activités de la SCIC s'inscrivent également dans les orientations de développement durable des collectivités de son territoire, notamment les différents Plan Climat Air énergie Territoriaux existants.

Les valeurs et principes coopératifs

L'ensemble du projet EnRC23 « ENERGIES RENOUVELABLES CITOYENNES 23» repose sur les valeurs suivantes :

- Le respect de la personne humaine et de l'environnement sont deux conditions essentielles et indissociables : il s'agit de satisfaire les besoins dans une relation d'équilibre plutôt que de prédation.
 - La réduction de l'empreinte écologique des activités de production et de consommation constitue une priorité.
 - La gestion pérenne de la production énergétique nécessite la prise en compte de l'ensemble de son cycle de vie dans les choix techniques et économiques du projet.
 - La création d'un modèle citoyen et relocalisé de gestion de l'énergie doit avoir l'objectif d'impliquer les acteurs locaux et surtout les citoyens du territoire, dans toute leur diversité, et doit promouvoir leur pouvoir d'agir dans toutes les dimensions de ce modèle.
 - La construction de cette nouvelle gestion de l'énergie nécessite une attention portée à la gouvernance et à l'organisation du projet. Cela passe par le fait de privilégier la prise de décision par consentement, et de mettre en place une gouvernance collégiale et partagée, qui facilite la participation de tous.

Le choix de la forme de société coopérative d'intérêt collectif constitue également une adhésion à des valeurs coopératives fondamentales telles qu'elles sont définies par l'Alliance coopérative Internationale avec notamment:

- la prééminence de la personne humaine;
- la démocratie ;
- la solidarité ;
- un sociétariat multiple ayant pour finalité l'intérêt collectif au-delà de l'intérêt personnel de ses membres;
- l'intégration sociale, économique et culturelle, dans un territoire déterminé par l'objet social.

Le statut Scic se trouve en parfaite adéquation, par son organisation et ses objectifs, avec le projet présenté ci-dessus.

Adhésion à des démarches de référence

Notre coopérative adhère aux valeurs et fait sienne les objectifs de démarches de référence dans le domaine de la transition énergétique :

- Au niveau des objectifs globaux, la démarche NegaWatt.
- Au niveau de la production d'énergie renouvelable, la charte Energie Partagée.